



Vendredi 24 et samedi 25 juillet 2020

DOSSIER DE RESERVATION D'EMPLACEMENT

L'emplacement des stands se trouve à l'intérieur de l'enceinte du festival, dans la zone en accès libre, il ne donne donc pas accès aux concerts payants.

Le tarif est le suivant pour les 2 jours:

- ✓ Produits de bouche à consommer sur place (crêpes, glaces, churros...) : 20€ par mètre linéaire (mini 3m, maxi 6m), fourniture raccordement électrique (16A) optionnel 20€.
Exemple : pour un stand de glaces de 3m avec raccordement électrique, le prix total est de 80€ pour les 2 jours.
- ✓ Artisanat d'art et autres: 10€ par mètre linéaire (mini 3m, maxi 6m), fourniture raccordement électrique (16A) optionnel 20€.
Exemple : pour un stand de bijoux de 4m sans raccordement électrique, le prix total est de 40€ pour les 2 jours.

Ces tarifs sont nets, l'association Rock en Marche n'est pas assujettie à la TVA.

Vous devez amener votre stand, le montage se fera le vendredi entre 14 heures et 16 heures. Possibilité de camper à proximité. Une fois l'installation réalisée, les véhicules devront être stationnés au parking exposants.

Le prix inclut des badges exposants, pour pouvoir circuler librement sur tout le site (hors zone des concerts payants), pour 2 personnes. Si vous en souhaitez plus, merci de le préciser dans votre demande. Sur présentation de votre badge exposant, vous pourrez obtenir un billet ou un pass à demi-tarif, si vous voulez assister aux concerts payants.

Merci de bien préciser ce que vous vendez et de nous mettre quelques photos de vos produits et de votre stand. Aucune vente d'objets pouvant présenter des problèmes de sécurité. Les exposants eux-mêmes s'engagent à ne pas introduire sur le site des objets pouvant présenter des problèmes de sécurité comme bouteilles en verre, exclusion immédiate en cas de non-respect sans remboursement.

Vous pouvez bénéficier cette année du système « Cashless » mis en place par le festival afin de réduire la circulation d'espèces. Les sommes encaissées par carte « Cashless » vous seront reversées, sans aucune commission, par chèque à la fin du festival. Précisez-le dans le formulaire page suivante.

L'association Rock en Marche se réserve le droit de refuser tout dossier, aucune justification ne sera donnée.

Envoyer votre formulaire avec un chèque de réservation (30% du montant). Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas d'acceptation de votre dossier, sinon il sera retourné ou détruit. Le solde sera à régler à l'arrivée sur le site et avant installation. Une facture vous sera remise suite au règlement de la totalité du montant dû. Les inscriptions seront closes le 1er juillet 2020.

Formulaire de réservation d'un emplacement

Coordonnées	
Nom de l'entreprise	
Raisons sociale	
Type de produits vendus	
Nom du responsable	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
N° téléphone portable	
N° téléphone fixe	
N° téléphone professionnel	
Adresse mail	
Site internet éventuel	
Nombre de personnes sur le stand	
Nombre de véhicules et immatriculations	
Votre matériel	Dimensions, nature, couverture ...
Espace de vente	
Espace de stockage	
Informations complémentaires	
Si vous prenez l'option alimentation électrique : liste et puissance de vos équipements	
Expérience (marchés, foires, festivals ...) :	
Présence à Rock en Marche (préciser les années) :	

Options (2 badges exposants inclus)	Tarif TTC (entourez vos choix)	
	Stand salé ou sucré (glaces, crêpes, chichi...)	Stand Artisans (bijoux, cuir, poterie...)
3 mètres	60€	30€
4 mètres	80€	40€
5 mètres	100€	50€
6 mètres	120€	60€
Electricité (16A max)	20€	
Badge supplémentaire (max 3)	2€ x =	
Total =		

Si vous souhaitez une alimentation électrique, vous devez apporter une rallonge d'au moins 20 mètres et un ou plusieurs bloc-multiprises. Aucun de ces équipements ne vous sera fourni.

Si vous souhaitez bénéficier du paiement « Cashless », cochez cette case

Total	€	Chèque de réservation 30% :	€	Signature

Merci de retourner ce formulaire et les autres documents à
Association Rock en Marche
Le bourg
23430 St Martin Ste Catherine

accompagné de votre chèque de réservation à l'ordre de l'association (30% du montant total).